

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	19	19

Date de la convocation :	Le 21 juin 2024
Date de publication électronique :	Le 22 juillet 2024

Séance du 27 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept juin à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, Messieurs BOUCHER Patrick, BÉRANGER Didier, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DELANEF Gérard, DENNEL Alain, FERREIRA Olivier, FOURDRINIER Éric, FOURNIER Alain, GAGE Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, HUCHETTE Grégory, HUVET Jean-Pierre, LEBOEUF Jean-Pierre, LE DROUMAGUET Hervé, PEYR Patrick, ROUGEAUX Éric.

Absents représentés : BARBILLON Philippe par DELANEF Gérard, MERCIER Sophie par HUVET Jean-Pierre, TROUVAIN Corinne par FOURDRINIER Éric, CARVALHO Patrice par BOUCHER Patrick.

Absents non représentés : Madame SANTUNE Nadine, Messieurs DESMOULINS Jean-Pierre, TASSIN Jackie, FOURNIER Alain, LARONZE Daniel, LEBON Claude, LUISIN Arnaud, MESSIO Denis, MAZIERES Florent, RUMEAUX Didier.

Secrétaire de séance : Annick DECAMP

Objet : Bornes de recharge pour véhicules électriques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités,

Vu les statuts du SEZEO,

Vu la délibération n°2018-02 relative au règlement de service de la compétence optionnelle IRVE exercée par le SEZEO,

Vu le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques élaboré par le SEZEO,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE un plan de déploiement complémentaire de 6 bornes qui pourraient idéalement se situer sur les communes de Béthisy Saint Pierre, Breuil le Sec, Choisy au Bac, Estrées Saint Denis, Fleurines et Lacroix Saint Ouen,

APPROUVE la création d'un appel à projet ouvert à l'ensemble des communes du SEZEO qui souhaitent l'implantation d'une IRVE en dehors du plan de déploiement susmentionné. Pour retenir les projets la commission « Transition Énergétique » fera application du barème de notation annexé à la présente délibération,

APPROUVE la prise en charge par le SEZEO des points de charge sur les parkings publics de plus de 20 places dans les communes qui ont ou auront transféré leur compétence en la matière au SEZEO.

APPROUVE l'accompagnement des communes pour équiper leurs parkings privés de plus de 20 places (salles des fêtes, équipements sportifs et polyvalent...) d'un point de charge. Cet accompagnement se déroulera en plusieurs phases :

1. Recensement des parkings concernés,
2. Études de faisabilité (technique et financière),
3. Passation des marchés de fourniture et d'installation,
4. Suivi des installations
5. Participation financière sous forme de subvention du SEZEO

Les phases 3, 4 et 5 feront l'objet d'une délibération ultérieure en fonction des résultats des phases 1 et 2.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA